

**L'évaluation de la conception et la mise en œuvre de la
STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SRP)
en République de Guinée**

Atelier d'orientation pour les évaluateurs SRP

Conakry, le 27 juin 2005

Modérateur : Jim Bennett

1	Contexte	1
2	Description succincte de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)	2
3	Objectifs, questions clés et résultats attendus de l'évaluation	3
3.1	Les objectifs globaux et spécifiques	3
3.2	Les questions clés	3
3.3	Les résultats attendus	4
3.4	Les facteurs externes	5
4	Cadre Institutionnel, méthodes et instruments d'évaluation	5
4.1	Cadre institutionnel	5
4.2	Méthodes et instruments d'évaluation	5
5	Activités et moyens requis	6
5.1	Activités à programmer	6
5.2	Moyens de l'évaluation	7
6	Mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de la SRP	7
6.1	La dissémination des résultats de l'évaluation	7
6.2	L'élaboration du DSRP2 suivant les recommandations de l'évaluation	8
6.3	Les documents et rapports à fournir	8
Annexe 1	Quelques questions clés de l'évaluation de la SRP, selon les axes et volets	
Annexe 2	Le personnel national impliqué et leurs Termes de Références – à préciser	
Annexe 3	Les Termes de Références du consultant international	

1 Contexte

En vue d'améliorer leur contribution à la lutte contre la pauvreté, le Fonds Monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale (BM) ont initié en 1999, en faveur des pays à faible revenu, une nouvelle approche d'aide qui se fonde sur l'allègement de la dette et les prêts concessionnels sur des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Pour concrétiser les DSRPs, le FMI a mis en place un mécanisme de prêt révisé, la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), qui remplace la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR). La République de Guinée dont le service de la dette atteint 166,71 millions de dollars US en 2003, compte parmi les 77 pays élus à la FRPC, et avait bénéficié également durant la période 2001-2003, d'un important allègement intérimaire, suite à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTTE) des pays du Groupe 8.

C'est dans ce contexte stratégique qu'au début de l'années 2000, le pays a entamé le processus de formulation et de mise en œuvre de son DSRP. Après presque deux années de réflexion, d'analyses approfondies et de concertations participatives dans toutes les régions naturelles du pays, le DSRP national a été adopté par le gouvernement en janvier 2002, et les huit stratégies régionales validées de septembre à octobre 2003.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) définit le cadre national de politique et d'action pour l'utilisation des Fonds PPTÉ et pour la mise en place des conditions préalables à la réalisation du « point d'achèvement » à savoir une réduction profonde et durable de la dette extérieure. La mise en œuvre de la SRP a officiellement démarré en Mai 2002 et s'est faite dans un contexte rendu particulièrement difficile par des facteurs externes et/ou internes qui sont, entre autres:

- L'arrivée de plus de 250.000 réfugiés (avant la crise de la Côte d'Ivoire) due aux conflits armés dans la sous-région ;
- Les attaques rebelles contre la Guinée ;
- Le ralentissement des transferts de ressources des guinéens vivant à l'étranger ;
- La baisse des financements extérieurs ;
- La hausse de la facture pétrolière de la Guinée suite à l'augmentation des prix de pétrole ;
- La baisse des cours des produits d'exportation (bauxite, diamant, or) et
- La baisse des performances économiques des PME et PMI guinéennes causée par les pénuries d'eau et d'électricité.

Cet ensemble de facteurs a induit des coûts financiers énormes, contribuant ainsi à :

- La baisse du taux de croissance du PIB de la Guinée, qui est passé de 4,2% en 2002 à 2,6% en 2004 et des recettes en impôts directs et indirects qui ont été, de 6,4% inférieurs aux prévisions pour l'année 2003 ;
- La reprise du niveau du service de la dette extérieure et
- Une hausse importante du taux d'inflation de 3% en 2002 à 12,9% en 2003 et 28% en 2004, en moyenne annuelle.

En plus, le programme d'allègement intérimaire de la dette extérieure a été suspendu en septembre 2003, et le point d'achèvement prévu en 2003 a été reporté sine die, comme l'a été la remise de la dette envisagée par le Club de Paris.

Dans ce contexte, il y a lieu de réfléchir sur l'avenir du processus SRP. A court terme et moyen terme, la politique de réduction de la pauvreté restera, sans doute, au cœur de la politique économique des stratégies d'assistance des partenaires internationaux du pays. Néanmoins, les leçons à tirer de cette première expérience en matière de lutte contre la pauvreté ne sont pas encore mises en évidence pour les raisons suivantes :

- Le système d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la SRP validé en septembre 2003 n'est pas complètement opérationnel.
- Le Gouvernement a exprimé encore une fois son fort intérêt de mener une évaluation de la première étape de la mise en œuvre de la SRP en 2005 et a proposé que l'exécution de cette évaluation soit assurée par des experts nationaux pour les besoins de la programmation d'une deuxième phase de la SRP.
- La disponibilité d'experts nationaux bien qualifiés en matière d'évaluation favorise la réalisation de l'évaluation de la SRP. A cet effet, le Gouvernement s'engage à réaliser l'évaluation finale de la première phase de dans un délai de six (6) mois.

2 Description succincte de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté de la Guinée s'articule autour de trois axes qui sont :

- (i) L'accélération de la croissance économique avec la création de larges opportunités de revenus pour les pauvres,
- (ii) Le développement et l'accès équitable aux services de base, et

- (iii) L'amélioration de la Gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Plus particulièrement la SRP vise :

- Un taux de croissance annuel moyen du PIB de 5% en termes réels entre 2002 et 2005 et de 10% à l'horizon 2010 contre 3,7% entre 1996 et 2000 ;
- Un taux de croissance annuel du PIB par tête en moyenne, de 1,9% entre 2002 et 2005 et de 3,6% à l'horizon 2010 ;
- Un taux d'inflation à moyen terme (2005) d'au maximum 3,4%
- Une réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire au niveau national de 40,30% en 1994/1995 à 30% en 2010 ;
- Une réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire dans les zones rurales de 52,50% en 1994/1995 à 38% en 2010.

Un premier rapport sur la mise en œuvre de la SRP a été publié par le Secrétariat Permanent de la SRP (SP-SRP) en avril 2004. Un deuxième rapport est en train d'être finalisé. Par ailleurs, on dispose de plusieurs rapports sur les résultats des séminaires de formation en matière d'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté, ainsi que d'un rapport récent portant sur la conception et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation de la SRP. Ces rapports qui serviront de cadre de référence à l'évaluation, ils font état des prévisions et des réalisations de la SRP et proposent quelques analyses en rapport avec l'impact de la SRP sur le niveau des revenus, l'accès des groupes vulnérables et pauvres aux services de base et sur les liens entre résultats obtenus et la SRP.

3 Objectifs, questions clés et résultats attendus de l'évaluation

3.1 Les objectifs globaux et spécifiques

L'**Objectif Global** de l'évaluation de la SRP est de contribuer à réunir et assurer les conditions préalables pour une mise en œuvre efficiente, effective et durable de la politique de réduction de la pauvreté en Guinée.

Les **Objectifs Spécifiques** de l'évaluation de la SRP sont de:

- Etablir de manière participative une vision claire de la mise en œuvre de la SRP,
- Identifier de manière consensuelle les principales forces et faiblesses du processus de la SRP,
- Tirer les leçons significatives pour la poursuite de cette politique dans l'avenir,
- Procéder à une large dissémination, diffusion et publication des résultats de l'évaluation dans tous les secteurs,
- Intégrer les résultats de l'évaluation dans le DSRP 2.

3.2 Les questions clés

Les **questions clés** auxquelles l'évaluation de la SRP devrait répondre sont les suivantes :

Du contenu de la SRP

- Est-ce que les facteurs déterminants de la pauvreté en Guinée sont correctement identifiés et analysés à chacune de ces échelles ?
- Les problèmes et les objectifs ont-ils été bien définis pour assurer des progrès durables ?
- Est-ce que la logique d'intervention de la Stratégie et les hypothèses y liées sont cohérentes et réalistes ?
- Est-ce que le cadre incitatif envisagé dans la SRP a bien répondu aux besoins des opérateurs du secteur privé ?
- Quel rôle les stratégies régionales vont jouer dans les phases suivantes du DSRP ?

Du processus participatif

- Est-ce que les groupes cible de la SRP ont été adéquatement impliqués, en termes quantitatifs et qualitatifs, dans la formulation et la mise en œuvre de la SRP ?
- Est-ce que les principaux acteurs impliqués dans le processus de la SRP ont adéquatement apporté leurs contributions ?
- Est-ce que le secteur privé et la société civile ont été suffisamment bien impliqués dans la préparation et l'exécution de la SRP ?

Des moyens de mise en œuvre

- Est-ce que les moyens disponibles ont été mobilisés et employés de manière efficiente et efficace ?
- Quels montants ont été accordés par secteur, région et aux collectivités décentralisées ; et quelle a été la part allouée aux activités des femmes et des jeunes ?

Autres questions clés

- Est-ce que les ressources mobilisées ont fait l'objet de bon usage ?
- Quels sont les effets nets induits par les ressources additionnelles accordées aux secteurs, au titre des PPTTE ?
- Quels ont été les impacts réels et tangibles de la SRP sur les groupes cibles ?
- Est-ce que les mesures en faveur du secteur privé, prévues dans la SRP ont été mises en œuvre de façon efficace et effective ?
- La stratégie a-t-elle engendré des changements sur le plan institutionnel et sur la politique économique et sociale du pays ?
- Le système de suivi-évaluation mis en place aussi bien au niveau national que régional est-il opérationnel et adapté ?
- La dissémination, la diffusion et la publication des résultats ont-elles été effectives à tous les niveaux (déconcentré et sectoriel) ?

D'autres questions clés, plus spécifiques aux secteurs d'intervention, se trouvent en **annexe 1**. Celles-ci seront prochainement complétées par les questions clés formulées par les membres des groupes thématiques chargés de l'élaboration du DSRP 2 :

La plupart des questions clés figurent, de manière explicite ou implicite, dans les « Fiches d'évaluation » standardisées, à utiliser par tous les évaluateurs lors de leurs investigations.

3.3 Les résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l'évaluation pour atteindre les objectifs spécifiques susmentionnés, seront les suivants :

- Les structures chargées de la programmation, de l'exécution et de l'évaluation sont établies et opérationnelles ;
- Les méthodes et instruments d'évaluation participative sont identifiés, adéquats et disponibles ;
- Les informations primaires et secondaires requises sont collectées, analysées, vérifiées et synthétisées ;
- Les résultats de l'évaluation de la SRP y compris le plan d'action indicatif sont bien documentés et disponibles pour tous les intéressés ;
- L'implication de tous les acteurs est définie ;
- Les résultats de l'évaluation sont disséminés, diffusés et publiés à toutes les parties prenantes ;
- Les résultats de l'évaluation sont intégrés dans le DSRP2.

3.4 **Les facteurs externes**

Les principaux facteurs externes qui peuvent influencer sur la réalisation des objectifs et des résultats susmentionnés sont les suivants :

- La volonté politique de soutenir l'évaluation de la SRP ;
- La volonté des structures concernées de fournir les informations requises ;
- La qualification et la mixité des équipes d'évaluateurs ;
- La compétence technique et organisationnelle de l'unité chargée de la gestion de l'évaluation.

4 **Cadre Institutionnel, méthodes et instruments d'évaluation**

4.1 **Cadre institutionnel**

Les structures qui seront chargées de l'évaluation de la SRP en Guinée sont les suivantes:

- Le **Comité de Pilotage (CP)** qui conduira le processus d'évaluation sera présidé par le président du Conseil Economique et Social et aura pour membres représentants de la société civile, du secteur privé, des partenaires au développement et du Gouvernement.
- La **Cellule d'Appui Technique (CAT)** comprendra les 4 présidents des groupes thématiques de la SRP, le chef de la Cellule Communication du SP-SRP et 3 experts nationaux, dont un Assistant Technique (AT) recruté pour une période de 12 mois et deux experts recrutés pour une période de 4 mois. La CAT sera assisté par un personnel d'appui.
- Les quatre **Equipes d'Evaluateurs** seront chargées du traitement des thèmes suivants: (i) Croissance économique, (ii) Santé, (iii) Education, (iv) Gouvernance. Une équipe transversale sera chargée du traitement des thèmes transversaux (genre, VIH/SIDA et environnement) dont les membres se trouvent chacun dans une équipe d'évaluateurs. Des TdRs spécifiques de chaque équipe seront élaborés par la CAT.

Le Secrétariat Permanent de la SRP (SP-SRP) facilitera l'évaluation dans toutes ses phases.

L'assistance technique internationale sera mise à la disposition de toutes les structures concernées.

Les équipes seront mixtes, constituées de consultants indépendants et d'experts de l'administration et de la société civile. L'implication des femmes sera prise en compte lors du choix des évaluateurs.

Les principales attributions de la composition de chacune des structures chargées de l'évaluation sont décrites dans *l'annexe 2*.

4.2 **Méthodes et instruments d'évaluation**

Les méthodes et instruments qui impliquent directement les groupes cible de la SRP sont entre autres :

- Les interviews semi- structurées, individuelles ou le « focus-groupe ».
- Le « transect » et les cartes villageoises,
- Les profils historiques (l'évolution des conditions de vie des groupes cibles)
- Les calendriers saisonniers et journaliers.

Les possibilités de mener des enquêtes basées sur un échantillon raisonné, aléatoire, stratifié et/ou en « grappes » seront prises en compte si les informations recherchées et les contraintes de temps ou autres facteurs, l'imposent.

Des cadres logiques des trois axes d'intervention et les critères de pertinence, efficacité, efficience, impact et fiabilité doivent sous-tendre la présente évaluation.

L'évaluation doit adopter en priorité des méthodes participatives de suivi et d'évaluation, par la tenue d'ateliers thématiques de présentation des résultats en vue d'assurer leur meilleure intégration dans le DSRP2.

Le rapport final de l'évaluation de la SRP y compris le plan d'action indicatif qui se base sur les recommandations issues de l'évaluation seront présentés non seulement au Comité de pilotage, mais aussi dans le cadre d'une conférence de presse à laquelle les journalistes intéressés pourront participer, organisée au plus tard une semaine après la finalisation du rapport. A cette occasion, le degré d'acceptation et d'appropriation des résultats de l'évaluation par les principaux acteurs concernés sera élucidé.

5 Activités et moyens requis

5.1 Activités à programmer

L'évaluation se réalisera en trois phases :

a) Phase de mise en place du cadre institutionnel

- Définir les TdR généraux de l'évaluation,
- Recruter et orienter des évaluateurs,
- Finaliser des TdR des évaluateurs et signer leurs contrats, et
- Constituer la Cellule d'Appui Technique (CAT) et le Secrétariat Technique (ST).

b) Phase de travail en équipes

- Appuyer la CAT et les évaluateurs, la communication et la saisie documentaire et statistique et gérer les moyens logistiques (ST),
- Collecter des informations (surtout secondaires) à Conakry,
- Faire une synthèse préliminaire des informations collectées à Conakry,
- Proposer des méthodes et des instruments de collecte d'informations primaires,
- Préciser le traitement des thèmes transversaux,
- Elaborer les plans détaillés d'évaluation pour chaque équipe,
- Valider les plans détaillés,
- Faire le bilan de l'état d'avancement, entamer et piloter les ajustements requis,
- Mener les pré-tests et choisir les méthodes et les instruments les plus appropriés,
- Reproduire des documents requis (questionnaires, guides, codage etc.),
- Mettre les moyens de travail et de transport à la disposition des équipes,
- Collecter des informations primaires (réunions, enquêtes etc.) sur le terrain,
- Dépouiller, analyser et vérifier les informations primaires collectées,
- Elaborer et finaliser les rapports thématiques,
- Présenter les rapports thématiques à la CAT,
- Valider les rapports thématiques.

c) Phase de consolidation et de plan d'action

- Elaborer un rapport synthétique préliminaire,
- Assurer le traitement adéquat des thèmes transversaux dans le rapport synthétique,
- Elaborer le rapport final de l'évaluation,
- Elaborer un plan d'action indicatif pour la réalisation des recommandations,
- Valider le rapport final et le plan d'action indicatif,
- Présenter le rapport final et le plan d'action à la presse.

5.2 Moyens de l'évaluation

Un budget indicatif a été présenté pour financement auprès de la Commission européenne. La signature de la convention de financement (protocole d'accord) est prévue au début du mois de juillet 2005.

L'appui de la Commission européenne porte sur les éléments suivants :

- L'assistance technique (un AT, 2 experts nationaux, 16 évaluateurs, personnel d'appui)
- Frais de fonctionnement courants (secrétariat technique, encadrement technique, reprographie, tenue d'ateliers, comité de rédaction, vulgarisation des résultats thématiques, location de véhicules, achat de carburant, frais de déplacement, imprévus et divers).

Par ailleurs, il est attendu que d'autres bailleurs de fond s'impliquent à l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP, notamment::

- La GTZ qui s'engage pour la prise en charge d'un consultant international pour la première phase de préparation de l'évaluation (juin 2005), et
- La Coopération française qui s'inscrit dans l'acquisition d'une partie des équipements (ordinateurs portables, imprimantes, téléphones satellite, caméras digitales...) et pour la prise en charge d'un consultant international pour un appui continu et ad hoc « à distance » et une assistance sur place lors de la phase de revue et finalisation des résultats des travaux sur le terrain.

Les équipements acquis seront mis à la disposition du SP-SRP, après l'évaluation.

6 Mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de la SRP

Après la restitution des résultats de l'évaluation, les recommandations formulées feront l'objet d'une mise en œuvre dont le processus prend en compte :

- La dissémination des résultats de l'évaluation, et
- L'intégration des résultats de l'évaluation dans le DSRP 2.

6.1 La dissémination des résultats de l'évaluation

A ce niveau, environ 8 ateliers thématiques ou sectoriels et un atelier national de restitution des travaux des ateliers thématiques seront organisés auxquels prendront part des représentants des 8 régions administratives du pays. Ces ateliers thématiques sont répartis selon les trois axes :

- Accélération de la croissance économique avec la création de larges opportunités de revenus pour les pauvres' (Axe 1) : Les ateliers porteront, entre autres, sur les thèmes suivants:
 - Finance et Macroéconomie,
 - Agriculture,
 - Transport et Travaux Publics,
 - Télécommunications et nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC),
 - Eau et électricité,
 - Urbanisme et Habitat,
 - Commerce, Tourisme, Hôtellerie et Artisanat et PME/PMI.
- Développement et accès équitable aux services de base'' (Axe 2) : Les ateliers porteront, entre autres, sur les thèmes suivants:
 - Éducation,
 - Santé,

- Emploi et
- Protection sociale
- Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines (Axe 3) : Les ateliers porteront, entre autres, sur les thèmes suivants:
 - Justice et sécurité, et
 - Décentralisation et déconcentration.

6.2 L'élaboration du DSRP2 suivant les recommandations de l'évaluation

Les 4 groupes thématiques de la SRP, rattachés au SP-SRP, seront impliqués dans la collecte des données sectorielles, l'analyse et l'interprétation des données collectées, et la valorisation des résultats de l'évaluation en vue de l'élaboration du DSRP2.

6.3 Les documents et rapports à fournir

Le SP-SRP s'engage à produire :

- Un rapport financier après chaque tranche de financement,
- Un rapport préliminaire et un plan d'action des étapes suivantes, au bout d'un mois à compter de la date de démarrage des activités (date de signature du protocole d'accord),
- Le rapport d'évaluation de la SRP après 5 mois à compter de la date de démarrage,
- Les rapports des ateliers thématiques, après 10 mois à compter de la date de démarrage
- Le DSRP2 au bout de 12 mois à compter de la date de démarrage,
- Un rapport final de l'exécution de l'ensemble de ces activités, sera transmis à la Délégation de la Commission Européenne (DCE) et au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 14 mois après la date de démarrage, dans sa version provisoire. Sa version finale sera transmise aussitôt après l'évaluation et l'approbation du rapport par la DCE et le MEF.

Annexe 1

Quelques questions clés de l'évaluation de la SRP, selon les axes et volets

(Source : GTZ / Kindia, déc. 2004)

Groupe 1: Croissance économique (Axe 1)

Principales questions	Attentes relatives au 2 ^{ème} rapport d'avancement	Attentes relatives à l'évaluation	Prise en compte genre
Est-ce les objectifs quantitatifs sont adéquats par rapport à la croissance visée?	Rétablissement du cadre macro-économique et mise en place de l'infrastructure de base (eau électricité, téléphone...)	Meilleure cohérence entre les stratégies mises en œuvre et la croissance visée	Néant
Le cadre indicatif SRP répond-il aux besoins des opérateurs privés?	Amélioration du cadre juridique et réglementaire	Implication effective du secteur privé dans création de richesse et d'emploi	Prise en compte de l'entrepreneuriat féminin
Est-ce que les moyens disponibles ont été mobilisés est utilisés de manière efficiente et efficace?	Amélioration de la mobilisation recettes intérieures et la qualité des dépenses	Déconcentration budgétaire effective et meilleure allocation budgétaire	Meilleure utilisation des ressources par le MASPFE

Groupe 2: Secteurs sociaux (Axe 2)

Principales questions	Attentes relatives au 2 ^{ème} rapport d'avancement	Attentes relatives à l'évaluation	Prise en compte genre
Rôles joués par la SRP dans la protection sociale? Rôles joués par la SRP dans la promotion et la protection de la femme?	Actions concrètes et résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts des actions et résultats sur les groupes cibles • Implication des groupes cibles dans l'évaluation 	Cerner les actions spécifiques en faveur des femmes
Quel est le niveau de prise en charge de l'aspect sanitaire et nutritionnel de l'enfant?	Informations fiables au niveau de la prise en charge sanitaire et nutritionnelle de l'enfant	Appréciation du niveau de prise en charge	Renforcer la lutte contre les Mutilations génitales féminines (MGF)
Quel est le niveau de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA?	Données sur l'effectif et les dispositions de prise en charge	Appréciation des mesures de prise en charge	Actions spécifiques en faveur des femmes et filles
Quel est l'apport de la SRP dans la lutte contre la déperdition et la violence scolaire?	Actions concrètes et résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts des actions et résultats sur les groupes cibles • Implication des groupes cibles 	Cerner les actions spécifiques en faveur des filles
Quel est le niveau de prise en compte des problèmes de l'enseignement supérieur?	Disposition concrète liée à l'amélioration de la situation à l'enseignement supérieur	Appréciation de la situation de l'enseignement au supérieur	Respect de l'équité homme-femme

Groupe 3: Gouvernance (Axe 3)

Principales questions à traiter	Attentes relatives au 2 ^{ème} rapport d'avancement	Attentes relatives à l'évaluation	Prise en compte genre
Est-ce que le cadre institutionnel et juridique a été mis en place et respecté?	<ul style="list-style-type: none"> Mesures législatives pertinentes en 2004 pour la SRP Fonctionnement des organes de concertation en 2004 Traitements accordés aux cas de corruption en 2004 	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité des parties prenantes Pertinences des programmes locaux de développement Traçabilité des allocations budgétaires aux services déconcentrés Mise en évidence des principes de gouvernance interne par les organisations de la Société Civile, les Institutions Républicaines, les Parties politiques et les Collectivités décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des textes juridiques relative aux hommes et femmes Adoption et publication du code de la famille Présence effective des femmes dans les institutions républicaines
Est-ce que les comités de passation de marchés ont été mis en place au niveau des régions et préfectures?			
Est-ce que des programmes locaux de développement ont été élaborés et exécutés dans toutes les collectivités décentralisées?			
Est-ce que la structure de lutte contre la corruption a entraîné une baisse de la corruption?			
Est-ce que les mécanismes mise en place ont permis la sécurité et la justice?			
Est-ce que la presse et les organisations de la Société Civile ont joué leur rôle sans entrave?			

Groupe 4: Coopération Internationale

Principales questions à traiter	Attentes relatives au 2 ^{ème} rapport d'avancement	Attentes relatives à l'évaluation	Prise en compte genre
Quel est le niveau d'implication du Ministère de la Coopération Internationale?	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître le rôle et la place du Ministère de la Coopération dans le processus de la SRP Prise en compte des informations pertinentes du Ministère de la Coopération 	Recommandations réalistes et bien fondées relatives à la prise en compte des ressources mobilisées par le Ministère de la Coopération Internationale	Mise en relief de l'apport du Gouvernement dans la prise en compte de l'aspect genre
Quel est le niveau d'implication des bailleurs?	Faire le bilan des apports des bailleurs	Apprécier les interventions des bailleurs de fonds (forces et faiblesses)	Dégager l'effort des bailleurs dans la prise en compte de l'aspect genre
Quelles sont les autres parties prenantes dans la mobilisation du Finex?	Dégager l'effort de chaque structure dans la mobilisation du Finex	Mesurer le degré d'intervention de chaque structure dans la mobilisation du Finex	Mise en relief de l'apport du Gouvernement en matière de genre
De quelle manière la coordination du Finex sera-t-elle assurées?	Reconnaître le faible niveau de coordination dans la mobilisation du Finex	Préconiser un mécanisme de coordination du Finex	Dégager l'importance de la coordination du Finex pour l'aspect genre

Annexe 2

Le personnel national impliqué et leurs Termes de Références – à préciser

Le Comité de Pilotage

- Valider le plan général d'évaluation,
- Suivre l'état d'avancement,
- Valider des résultats de l'évaluation.

Secrétariat Permanent de la SRP

- Faciliter le processus de l'évaluation.

L'Assistant Technique

La mission de l'Assistant Technique (AT) est d'appuyer la réalisation des activités de l'évaluation de la SRP. Plus précisément, il sera chargé de :

- Apporter un appui technique pour l'application correcte des méthodes et instruments d'évaluation participative, le traitement de sujets tels que les politiques de croissance économique en faveur des couches pauvres et la définition d'indicateurs appropriés ;
- Prendre part à la préparation et à l'organisation de l'évaluation de la SRP ;
- Participer à l'élaboration du DSRP2;
- Prendre part à la préparation et à l'organisation des ateliers thématiques et de leurs validations ;
- Assurer un appui technique continu aux équipes d'évaluateurs ;
- Suivre le déroulement de l'évaluation ;
- Produire les supports techniques nécessaires à la diffusion du rapport de mise en œuvre et à son appropriation par les différents acteurs ;
- Exécuter toutes autres tâches liées à l'application de la mise en œuvre des recommandations dans le DSRP2 et qui lui seront confiés par le Président du Comité de Pilotage,
- Appuyer la structure de pilotage selon les besoins,
- Veiller à la mise en œuvre correcte des recommandations de l'évaluation.

Les Experts Nationaux

- .

Les Évaluateurs

Rattaché(e) à la Cellule d'Appui Technique (CAT) chargée de l'organisation, de l'appui et du suivi quotidien de l'évaluation de la SRP, vous ferez partie d'une équipe d'évaluateurs ayant pour tâche de:

Tâches :

- Collecter, analyser et synthétiser les informations primaires et secondaires pertinentes ;
- Evaluer le processus de formulation et de mise en œuvre de la SRP,
- Evaluer les impacts réels et potentiels,
- Elaborer des recommandations pour améliorer le processus de la SRP,
- Présenter les Fiches d'évaluateurs suivant les critères de qualité convenus par les chefs d'équipes.
- Dans les cas spécifiques, jouer le rôle de chef d'équipe,

- Dans les cas spécifiques, appuyer le traitement adéquat des principaux thèmes transversaux : genre, environnement et VIH/SIDA.

Pour chaque équipe :

- Le chef d'équipe (recruté au niveau du secteur non-étatique), et
- Trois évaluateurs dont un chargé des thèmes transversaux.

A l'intérieur de chaque équipe, une parité des secteurs étatique et non étatique sera assurée. Il est recommandé de prévoir au moins une femme par équipe d'évaluateurs.

L'équipe transversale assurera un traitement adéquat de tous les thèmes transversaux.

Le Secrétariat Technique (ST)

- Assurer un appui technique continu aux équipes d'évaluateurs
- Gérer les moyens de travail (logistique)
- Assurer la communication et la saisie documentaire et statistique
- Appuyer la CAT selon les besoins

Annexe 3

Les Termes de Références du consultant international

Période juillet – novembre 2005, dont deux semaines sur place en octobre

a) Appui conseil à distance

- Appui à la précision et à la finalisation des termes de références individuels et selon les équipes, surtout pour ce qui concerne les questions clé auxquelles les évaluateurs devraient répondre,
- Appui à la recherche d'informations relatives aux concepts et méthodes d'évaluation à appliquer, selon les besoins des équipes spécifiques,
- Commentaires ad hoc sur les approches, méthodes et instruments (questionnaires, échantillons, fiches de dépouillement etc.) adoptés par les quatre équipes sectorielles et l'équipe transversale,
- Conseil ad hoc lors de la conduite des investigations sur le terrain,

La communication entre le consultant et les équipes d'évaluateurs sera coordonnée par l'Assistant technique auprès de la Cellule d'Appui Technique.

b) Mission en Guinée

Objectif spécifique (compte-tenu du processus global d'évaluation) : Appui à la revue, au dépouillement et à la synthèse des toutes les informations collectées lors des investigations sur le terrain.

- Contrôle de la qualité des informations collectées, de leur saisie informatique et des calculs faits sur cette base,
- Revue des problèmes rencontrés lors des investigations sur le terrain et appui à la recherche de solutions spécifiques,
- Appui à la formulation de conclusions et de recommandations au niveau des équipes sectorielles et de l'équipe transversale,
- Assistance à l'organisation de cinq ateliers de travail pour faire le point sur les résultats provisoires des équipes sectorielles et de l'équipe transversale,
- Appui aux travaux de synthèse au niveau de la Cellule d'Appui Technique,
- Formulation de recommandations relatives à la poursuite des travaux d'évaluation et à la finalisation du rapport d'évaluation.

Les recommandations issues de la mission en Guinée seront présentées lors d'une réunion de restitution à la fin de la mission, à la quelle des représentants du SP-SRP, de la Délégation de l'Union européenne, de la coopération française et de la coopération allemande seront invitées.

c) Produits attendus

- Rapports sur les résultats des cinq ateliers de travail, et
- Compte rendu de la réunion de restitution.

**Principes directeurs de l'Evaluation Africaine 2002 :
Publiés par Association Africaine de l'Evaluation (AfrEA).**

Utilité : Les principes directeurs de l'utilité sont destinés à assurer que l'évaluation réponde aux besoins en informations des futurs utilisateurs et que les parties prenantes s'en approprient.

U1. Identification des parties prenantes. Les personnes et les organisations impliquées dans l'évaluation ou touchées par celle-ci (avec une attention spéciale portée sur les bénéficiaires au niveau communautaire) devraient être identifiées et incluses dans le processus d'évaluation de telle sorte que leurs besoins puissent être abordés, que les conclusions de l'évaluation soient opérationnelles et reconnues par les parties prenantes dans la mesure où ceci est utile, faisable et permis.

U2. Crédibilité de l'évaluateur. Les personnes conduisant l'évaluation devraient être à la fois crédibles et compétentes pour bien accomplir l'évaluation de telle sorte que les conclusions de l'évaluation mènent à une crédibilité et une acceptabilité maximales.

U3. Domaine et Choix de l'Information. L'information collectée doit être largement sélectionnée pour répondre aux questions pertinentes sur le programme et aux besoins et intérêts des parties prenantes spécifiées.

U4. Identification des Valeurs. La rationalité, les perspectives et les procédures utilisées pour interpréter les résultats doivent être attentivement décrites de telle sorte que la base de jugement de valeur soit claire. La possibilité d'accorder de multiples interprétations aux résultats doit être clairement assurée pour que ces interprétations répondent aux soucis et aux besoins des parties prenantes.

U5. Clarté des Rapports. Les rapports d'évaluation doivent décrire clairement le programme en cours d'évaluation, en incluant le contexte, les buts, les procédures et résultats de l'évaluation de telle façon que l'information essentielle soit disponible et facilement comprise.

U6. Disponibilité du rapport à temps utile et Dissémination des rapports. Les résultats provisoires significatifs et les rapports d'évaluation doivent être disséminés auprès des futurs utilisateurs de telle sorte qu'ils soient utilisables et faisables dans les meilleurs délais. Les commentaires et les réactions des futurs utilisateurs sur les résultats provisoires doivent être pris en compte dans la production du rapport final.

U7. Evaluation de l'Impact. Les évaluations doivent être planifiées, conduites et présentées dans le sens d'encourager la pérennité du suivi par les parties prenantes de telle sorte que la probabilité de l'utilisation des résultats soit croissante.

Faisabilité : Les principes directeurs de faisabilité sont destinés à assurer que l'évaluation est réaliste, prudente, diplomatique et économique.

F1. Procédures pratiques. Les procédures d'évaluation doivent être pratiques de telle manière qu'elles ne souffrent d'aucune rupture aussi longtemps qu'il y a une information disponible.

F2. Viabilité politique. L'évaluation doit être planifiée et conduite avec anticipation des positions différentes des divers groupes d'intérêts de telle sorte que leur coopération puisse être obtenue et de telle manière que les tentatives possibles de certains de ces groupes d'écarter l'opération d'évaluation, d'influencer ou de mal appliquer les résultats puissent être écartées dans la mesure du possible dans une situation institutionnelle et nationale donnée.

F3. Efficacité du Coût. L'évaluation doit être efficiente et doit produire l'information d'une valeur suffisante afin que les ressources engagées puissent être justifiées. Elle doit rester dans la limite du budget prévu et doit établir la comptabilité pour les dépenses.

Propriété – Les principes directeurs corrects sont destinés à assurer que les évaluations sont conduites légalement avec éthique et avec une attention particulière pour le bien-être de ceux qui sont impliqués et de ceux qui sont touchés par les résultats.

P1. Orientation du Service. L'évaluation doit être pensée pour répondre efficacement aux besoins de toute la gamme des parties prenantes ciblées.

P2. Accords formels. Les obligations des parties prenantes à l'évaluation (que faut-il faire ?, comment ?, par qui ?, quand ?) doivent être convenues à travers les dialogues et les écritures pour que toutes les parties prenantes aient une compréhension commune de toutes les clauses de la convention et pour qu'il soit possible de renégocier en bonne et due forme si nécessaire. Une attention particulière doit être accordée aux aspects implicites et informels de toutes les parties impliquées.

P3. Droits des parties prenantes. L'évaluation doit être pensée et conduite pour respecter les droits et le bien-être des parties prenantes et des communautés auxquelles elles sont associées. La confidentialité des informations personnelles collectées dans différentes sources doit être protégée.

P4. Les rapports humains. Les évaluateurs doivent respecter la dignité et la valeur humaine dans leurs interactions avec d'autres personnes impliquées dans l'évaluation de telle sorte qu'elles ne soient pas menacées, ni lésées, ou que leurs valeurs religieuses et culturelles ne soient pas compromises.

P5. Evaluation Complète et Satisfaisante. L'évaluation doit être complète et satisfaisante dans l'examen et l'enregistrement des forces et des faiblesses du programme en cours d'évaluation de telle sorte que les forces puissent être reconstituées et tous les problèmes abordés.

P6. Diffusion des Conclusions. Les parties prenantes à une évaluation doivent être au courant des résultats de l'évaluation, y compris ces limites, en garantissant la confidentialité afin de ne pas exposer les agences d'exécution et les évaluateurs aux intimidations.

P7. Conflits d'Intérêts. Les conflits d'intérêts doivent être réglés de façon objective pour ne pas compromettre le processus et les résultats de l'évaluation.

P8. Responsabilité Fiscale. Les honoraires et dépenses relatifs à l'évaluation doivent respecter les procédures comptables en vigueur.

Précision – Les principes de précision sont destinés à assurer qu'une évaluation révélera et apportera une information techniquement adéquate autour des caractéristiques qui déterminent la valeur de mérite du programme en cours d'évaluation.

A1. Documentation du Programme. Le programme en cours d'évaluation doit être clairement défini et précis en mettant l'accent particulier sur les aspects d'échanges de communication tant verbale qu'écrite.

A2. Analyse du Contexte. Le contexte dans lequel le programme évolue doit être examiné dans les moindres détails en incluant les aspects sociaux, culturels et environnementaux de manière à identifier et à évaluer son influence sur le programme.

A3. Buts et Procédures Présentés. Les buts et procédures de l'évaluation doivent être décrits et suivis dans les moindres détails de manière à être identifiés et évalués.

A4. Sources d'Informations Défendables. Les sources d'information utilisées dans le programme d'évaluation doivent être décrites dans les moindres détails afin de s'assurer l'adéquation de cette information sans compromettre l'anonymat et/ou toute sensibilité d'ordre culturel ou individuel des répondants.

A5. Information Valide. Les procédures de collecte de l'information doivent être choisies, développées et ensuite mise en oeuvre pour s'assurer que leur exécution sont valides et adéquates.

A6. Information Fiable. Les procédures de collecte de l'information doivent être choisies, développées et ensuite exécutées de manière à s'assurer que l'information obtenue est suffisamment fiable et adéquate.

A7. Information Systématique. L'information collectée, traitée et rapportée sur une évaluation doit être systématiquement revue et toute erreur signalée doit être corrigée.

A8. Analyse de l'Information Quantitative. Les données quantitatives dans une évaluation doivent être correctement et systématiquement analysées afin que les différentes questions sur l'évaluation trouvent effectivement une réponse.

A9. Analyse de l'Information Qualitative. L'information qualitative dans une évaluation doit être correctement et systématiquement analysée afin que les différentes questions sur l'évaluation trouvent effectivement une réponse.

A10. Conclusions justifiées. Les résultats d'une évaluation doivent être explicitement justifiés afin que les parties prenantes puissent les évaluer.

A11. Impartialité du rapport. Les procédures pour la rédaction du rapport d'évaluation doivent assurer que les subjectivités ne vont causer aucune distorsion et aucun biais d'une partie de l'évaluation afin que le rapport reflète réellement les résultats de l'évaluation.

A12. Méta-évaluation. L'évaluation en elle-même doit être formellement et systématiquement évaluée par rapport à ses principes directeurs et à d'autres encore afin que sa réalisation soit faite de façon appropriée et permette ainsi aux parties prenantes d'évaluer ses forces et ses faiblesses.

L'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en République de Guinée

Fiches d'évaluation**Fiche 1 Identification de l'intervention SRP**

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Intitulé de l'intervention SRP	
Objectifs globaux de l'intervention SRP	
Objectif spécifique de l'intervention SRP	
Principaux résultats attendus de l'intervention SRP	
Période d'intervention prévue (mm/aa)	Début: Fin :
Période d'intervention probable (mm/aa)	Début: Fin :
Référence DSRP (chapitre, page)	
Référence OMD (objectif, cible)	
Groupe(s) cible de l'intervention SRP	
Secteur d'intervention (voir code)	
Région d'intervention (voir code)	
Responsables de l'administration publique (structure concernée)	
Organisations de la société civile guinéenne impliquées	
Partenaires internationaux impliqués	
Coûts totaux de l'intervention en FG	
Dont % décaissés à ce jour (environ)	
Sources de financement (parts en %)	

L'évaluateur :

Nom, prénoms _____

Signature : _____

Lieu, date : _____, le __ / __ / __

Fiche 2 Appréciation de la pertinence de l'intervention

Définition de la pertinence: « Le caractère approprié de la logique d'intervention par rapport aux problèmes réels, aux besoins et priorités des groupes cible et bénéficiaires envisagés auxquels l'intervention est supposée répondre, ainsi que par rapport aux contextes internationaux et nationaux, physiques et institutionnels. »

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Qui a participé à la définition originale de la logique d'intervention?	
Quel a été le degré de participation en termes quantitatifs et qualitatifs?	
Les besoins et objectifs spécifiques et globaux de l'intervention ont-ils été correctement définis?	
Les moyens et activités prévus ont-ils été appropriés pour atteindre les résultats et les objectifs spécifiques et globaux?	
Les risques et les hypothèses ont-ils été correctement définis?	
Quel a été le degré d'adaptation de l'intervention durant sa mise en œuvre par rapport aux besoins différents ou changeants?	
Quel a été le degré d'adaptation de l'intervention durant sa mise en œuvre par rapport aux changements externes?	
Actuellement, quel est le degré de pertinence de la logique d'intervention (à tous les niveaux)?	
Les conditionnalités ont-elles été appropriées?	
Les conditionnalités ont-elles été respectées?	
Conclusions	
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	

Fiche 3 Appréciation de l'efficacité de l'intervention

Définition de l'efficacité: "La mesure dans laquelle les moyens et activités ont été convertis en résultats, et la qualité des résultats atteints."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Les <u>moyens</u> pour la mise en œuvre de l'intervention sont-ils dans les temps prévus, dans la limite des coûts prévus, et bien gérés au quotidien?	
Les <u>activités</u> pour la réalisation des résultats attendus sont-elles dans les temps prévus, dans la limite des coûts prévus, et bien gérées au quotidien?	
Les <u>résultats</u> prévus à ce jour ont-ils été réalisés au niveau quantitatif?	
Quelle est la qualité des <u>résultats</u> à ce jour?	
Quel est le degré de <u>participation</u> des groupes cible dans la réalisation des résultats, en termes quantitatifs et qualitatifs?	
Si les <u>hypothèses</u> ne sont pas vérifiées, comment l'intervention s'est-elle adaptée?	
Existe-t-il un système de gestion, de suivi et d'évaluation interne de la mise en œuvre de l'intervention? Si oui, quels sont les éléments et leur degré d'utilité?	
Conclusions	
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	

Fiche 4 Appréciation de l'efficacité de l'intervention

Définition de l'efficacité: "Mesure dans laquelle les résultats (bien et services produits dans le cadre de l'intervention) ont contribué à la réalisation de l'objectif spécifique de l'intervention. L'efficacité prend en compte, entre autres, la mesure dans laquelle les hypothèses (facteurs externes) ont affecté la réalisation de l'objectif spécifique."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Tous les bénéficiaires ont-ils <u>accès</u> aux résultats de l'intervention?	
Tous les bénéficiaires prévus <u>utilisent-ils</u> (tirent-ils profit) les résultats de l'intervention?	
Comment les bénéficiaires perçoivent-ils les bénéfices?	
La <u>communication</u> des responsables de l'intervention avec les bénéficiaires prévus est-elle bonne? Sinon, pourquoi?	
Dans quelle mesure les <u>indicateurs</u> au niveau de l'objectif spécifique sont-ils réalisés?	
Les <u>effets secondaires</u> (prévus ou non, positifs ou non) sont-ils cohérents avec l'objectif spécifique de l'intervention?	
Si les <u>hypothèses</u> au niveau des résultats se révèlent incorrectes, dans quelle mesure l'intervention s'adapte-t-elle pour garantir les bénéfices aux bénéficiaires?	
L'intervention s'adapte-t-elle aux facteurs externes inattendus pour que les bénéfices atteignent les bénéficiaires?	
Conclusions	
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	

Fiche 5 Appréciation de l'impact de l'intervention

Définition de l'impact: "L'effet de l'intervention sur son environnement plus large, y compris sa contribution aux objectifs globaux de l'intervention, aux objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Comment l'intervention contribue-t-elle déjà à la réalisation de ses objectifs globaux?	
Comment l'intervention contribuera-t-elle dans l'avenir à la réalisation de ses objectifs globaux?	
Dans quelle mesure les indicateurs sont-ils déjà atteints au niveau des objectifs globaux de l'intervention?	
Dans quelle mesure ces indicateurs seront-ils atteints dans les délais prévus?	
S'il y a des effets imprévus, sont-ils positifs ou négatifs, en terme général ou par rapport aux objectifs globaux de l'intervention?	
Quel est le degré d'adaptation de l'intervention face aux facteurs externes imprévus?	
Comment l'intervention contribue-t-elle à la réduction de la pauvreté (en terme monétaire)?	
Comment l'intervention contribue-t-elle à la réalisation des OMD?	
Quel est le degré de coordination de l'intervention avec d'autres interventions dans le même secteur / région?	
Conclusions	
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	

Fiche 6 Appréciation de la viabilité de l'intervention

Définition de la viabilité: "Probabilité que les bénéfices produits par l'intervention continuent à être perçus une fois l'appui externe terminé."

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Quel soutien a été fourni de la part des institutions compétentes au niveau national, régional, sectoriel?	
Dans quelle mesure l'intervention peut-elle s'adapter aux changements des priorités politiques?	
Les institutions compétentes (nouvelles ou déjà existantes) sont-elles capables de pérenniser les impacts de l'intervention?	
Dans quelle mesure les technologies appliquées s'harmonisent-elles à la culture et aux savoirs locaux?	
Dans quelle mesure l'intervention optimisent-elle l'utilisation faite des ressources locales?	
Les résultats sont-ils abordables aux bénéficiaires à la fin de l'intervention?	
Si l'intervention engendre des charges récurrentes, est-il probable que les fonds nécessaires seront disponibles?	
Les bénéfices peuvent-ils être maintenus en cas d'évolution économique (taux de change, prix des marchandises etc.)?	
Conclusions	
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	

Fiche 7 Appréciation du respect des thèmes transversaux de la SRP

Les thèmes transversaux de la SRP de la Guinée sont la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Comment l'aspect genre est-il pris en compte dans la logique de l'intervention et dans sa mise en œuvre?	
Comment l'aspect genre est-il pris en compte dans les indicateurs et hypothèses liés à l'intervention?	
L'intervention prend-elle en compte et accepte-t-elle les attentes et besoins des groupes cible liés aux spécificités de chaque sexe?	
L'intervention contribue-t-elle à la prévention du VIH/SIDA? Si oui, comment?	
Est-ce que les besoins des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont pris en compte?	
Quels sont les impacts environnementaux positifs ou négatifs, attendus ou non attendus de l'intervention?	
Les parties concernées y compris les bénéficiaires ont-ils conscience de leurs responsabilités environnementales?	
Dans quelle mesure l'intervention assure-t-elle les pratiques environnementales appropriées?	
Conclusions	
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations (quoi et par qui?)	

Fiche 8 Concepts, méthodes et instruments adaptés aux besoins de l'évaluation

Le choix et l'application de concepts, de méthodes et d'instruments adaptés aux besoins de l'évaluation de la SRP sont assurés, durant toute la période de l'évaluation, par les évaluateurs compétents sous la supervision des chefs d'équipes et en étroite collaboration avec la Cellule d'Appui Technique (CAT).

Information requise	Réponse de l'évaluateur
Comment le Secrétariat Permanent de la SRP (y compris ses groupes et cellules) a-t-il contribué à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à la coordination de l'intervention?	
Quelles sont les principales sources d'informations <u>secondaires</u> consultées par l'évaluateur? Est-ce qu'elles ont été disponibles dans les meilleurs délais?	
Quelles sont les principales sources d'informations <u>primaires</u> établies par l'évaluateur?	
Quels ont été les instruments et méthodes de collecte et d'analyse d'informations appliqués par l'évaluateur? ¹	
Les informations disponibles sont-elles suffisamment représentatives de l'ensemble des parties concernées?	
Quel ont été les principaux problèmes rencontrés lors de l'exécution de l'évaluation?	
Conclusions relatives à la qualité des résultats de l'évaluation obtenus	
Appréciation sommaire	Très satisfaisant <input type="checkbox"/> , satisfaisant <input type="checkbox"/> , peu satisfaisant <input type="checkbox"/> , déficitaire <input type="checkbox"/>
Recommandations relatives au futur système de coordination et suivi-évaluation de la SRP (quoi et par qui?)	

Observations du chef d'équipe concerné :

¹ Voir aussi la liste des principaux interlocuteurs, ci-jointe

Fiche 9 **Liste des Principaux Interlocuteurs**

Nom	Prénoms	Institution	Fonction	Localisation	Téléphone / Fax / e-mail	Date de la rencontre	Lieu de la rencontre